



Communiqué de presse

Une formation en agriculture biologique attrayante et unique en Suisse romande

Les écoles d'agriculture de Suisse romande s'unissent pour offrir une formation en agriculture biologique attrayante et de qualité. Elles réunissent dans une classe commune tous les apprentis de 3^{ème} année intéressés à suivre les cours du domaine spécifique bio, ceci pour les 120 périodes de cours dispensés obligatoirement en classe séparée. Les cours sont répartis sur les différents sites et dispensés par les enseignants et conseillers bio de toute la Suisse romande. Les apprentis de chaque école peuvent ainsi bénéficier du domaine spécifique en agriculture biologique.

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du champ professionnel de l'agriculture et ses professions propose un domaine spécifique en agriculture biologique. Tous les apprentis du champ professionnel (agriculteur, aviculteur, arboriculteur, maraîcher, viticulteur), à l'exception des cavistes, peuvent bénéficier de cette option. La mention «domaine spécifique agriculture biologique » peut être reportée sur le CFC aux conditions suivantes :

- La moitié de la formation pratique a été acquise sur une ou des exploitations bio ;
- L'apprenti a suivi 240 périodes de cours professionnels spécifiques en agriculture biologique (voir encadré) ;
- Le domaine spécifique en agriculture biologique a été évalué dans le cadre des procédures de qualification.

L'enseignement de certains aspects de l'agriculture biologique portant sur des thèmes applicables tant en production PER que biologique est dispensé en classe commune (PER et bio). Cela favorise les échanges entre les apprentis des deux modes de production sur des thèmes qui leur sont communs, tant il vrai qu'il n'y a qu'une agriculture et plusieurs manières de la pratiquer. En 3^e année, 120 périodes doivent en revanche être dispensées en classe séparée, permettant ainsi d'approfondir des sujets spécifiques à l'agriculture biologique.

Les écoles d'agriculture de toute la Suisse romande, Agrilogie (VD), EMTN-Cernier (NE), Châteauneuf (VS), Fondation Rurale Interjurassienne (JUJB), Grangeneuve (FR), collaborent depuis près de 10 ans pour la mise sur pieds des cours en classe séparée. Elles travaillent actuellement à la révision de l'offre pour l'adapter aux exigences du plan de formation révisé en 2017 et qui déploiera ses effets pour les cours en classe séparée de 3^{ème} année dès la rentrée de 2019. Les apprentis seront réunis dans une classe commune pour les 120 périodes dispensées obligatoirement en classe séparée. Les cours seront répartis par cours blocs entre les différentes écoles sur l'ensemble de l'année scolaire et dispensés par les enseignants et conseillers bio de chaque centre de formation. Cette formule offre de nombreux avantages :

- Partage d'expériences ;
- Enrichissement du réseau personnel et professionnel ;
- Mise à profit des compétences des enseignants et des conseillers des différents centres de formation ;
- Découverte des particularités propres à chaque région.

Pour le solde de la formation, chaque école organise les cours bio restant en 3^{ème} année (60 périodes) et le solde de la formation (700 périodes) conformément aux exigences du plan de formation et en tenant compte dans toute la mesure du possible des spécificités régionales.

La formule satisfait l'ensemble des partenaires à la formation. Les apprentis tout d'abord apprécient le contact avec leurs collègues des autres écoles et la diversité de la formation dispensée par des enseignants et des conseillers proches du terrain. Cette collaboration entre centres de formation favorise les synergies et enrichit le bagage des formateurs impliqués. Enfin, Bio-Suisse salue une initiative qui permet de mettre en œuvre de manière conséquente le plan de formation voulu par la branche et qui colle bien à l'évolution des exploitations romandes.



Les 240 périodes de cours en agriculture biologique prévues dans le plan de formation sont réparties et organisées de la manière suivante :

- 24 périodes de cours de base en classe commune (PER et bio) en 1^{ère} année ;
- 24 périodes de cours de base en classe commune en 2^e année ;
- 12 périodes consacrées aux généralités de l'agriculture biologique et à la reconversion en classe commune en 3^e année ;
- 120 périodes d'approfondissement en production végétale et animale en classe séparée en 3^e année ;
- 60 périodes d'approfondissement dans des domaines spécifiques à la région dispensés en classe séparée ou en classe commune en 3^e année.

AGORA

Lausanne, le 6 juin 2018

Renseignements : Loïc Bardet, AGORA, 079/718.01.88
Pascal Olivier, Bio-Suisse, 021/619.44.26
Christian Pidoux, Agrilogie, 079/565.83.63
Guy Bianco, Châteauneuf, 027/606.77.05
Pierre-Alain Berliani, ETMN-Cernier, 032/717.45.00
Pierre-André Odiet, FRI, 079/213.18.58
Pascal Toffel, Grangeneuve, 079/600.06.20